



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, soit le lundi 5 octobre 2020 à 19 :30 hres.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement du lot 2 721 421 en deux parties. La première partie aura un frontage de 7.50 m et une superficie de +/- 3 500 m² et la seconde partie aura un frontage de 24.84 m et une superficie de +/- 1 400 m² située en zone M-1.

Selon le tableau de l'article 4.2 du Règlement de zonage 198-2007;

« un emplacement situé à l'extérieur d'un corridor riverain, riverain, avec service d'égout, la superficie minimale requise est de 1 875 m² et un frontage minimum de 25 m ».

« un emplacement situé à l'extérieur d'un corridor riverain, avec service d'égout, la superficie minimale requise est de 1 000 m² et un frontage entre 20 m et 30 m.

Située au 273, route du Président-Kennedy, lot 2 721 421

Donné à Scott, ce 10 septembre 2020

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe